



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 57894

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le niveau en orthographe des jeunes Français. En septembre dernier, 2 300 lycéens de seconde scolarisés dans environ 80 établissements de Paris, de banlieue et de province ont été testés en orthographe. Il s'agissait d'un simple exercice de dictée du niveau de la classe de 3e. Les résultats sont accablants : 56 % des lycéens ont eu 0, ce qui correspond à une quinzaine de fautes pour un texte de 10 lignes. Seuls 18 % d'entre eux ont obtenu la moyenne. Sur les 1 700 élèves ayant passé exactement le même test en 2000, 27,95 % avaient eu 0, ce qui correspond à une hausse de près de 30 % en quatre ans. La grammaire et la conjugaison sont de plus en plus délaissées dans les programmes scolaires, ce qui va nuire encore au niveau des jeunes en orthographe. Or, être mauvais en orthographe est discriminant : faire des fautes peut être pénalisant dans toutes les matières et, plus tard, lors de recherche d'emploi et dans la vie professionnelle. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre afin de revaloriser l'apprentissage de l'orthographe dans les programmes scolaires.

### Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, adoptée par le Parlement, précise que la scolarité obligatoire doit garantir l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences où la maîtrise de la langue française figure en première place. La maîtrise de l'orthographe française constitue l'une des préoccupations du ministre de l'éducation nationale. À la rentrée 2004, une circulaire intitulée « L'enseignement du français au collège » rappelant le caractère formateur des exercices écrits et oraux a été publiée au BO n° 37 du 14 octobre 2004. L'accent y est mis sur les différentes formes de dictées, aussi bien d'entraînement que de contrôle, conjuguées avec des exercices conduisant les élèves à orthographier correctement leurs propres productions. Il est également recommandé de consacrer des séances complètes du travail systématique à l'étude (observation, analyse, mémorisation) de la langue et de son fonctionnement sur le plan grammatical, orthographique et lexical. En outre, les épreuves de français du diplôme national du brevet, qui sanctionne la fin de la scolarité au collège, évaluent non seulement la compréhension d'un texte par les candidats, mais aussi leur connaissance de l'orthographe et de la grammaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57894

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 février 2005, page 1525

**Réponse publiée le** : 24 mai 2005, page 5354